

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00358

**QUARTIER CREATIF MANUFACTURE - ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT
ASSOCIATION LA FABULEUSE CANTINE 2017-2019**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170522-D20170035810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

QUARTIER CREATIF MANUFACTURE - ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT ASSOCIATION LA FABULEUSE CANTINE 2017-2019

1) Éléments de contexte :

Le quartier Manufacture, quartier totem de la Frenchtech fait l'objet d'actions spécifiques sur le plan économique, social et culturel. Des animations sont ainsi déployées auprès des résidents pour faire émerger des idées et des projets collaboratifs, qui ont vocation à aboutir à des expérimentations dans l'espace urbain afin de faire bénéficier les habitants des innovations produites sur leur territoire (services individuels et collectifs à la personne, nouvelles technologies numériques, efficacité énergétique...). Le quartier devient progressivement un espace unique de rencontres entre habitants, chercheurs, étudiants, industriels, avec comme lieu de référence le Mixeur.

En 2016, dans le bâtiment des forces motrices situé au centre de l'ancienne Manufacture d'Armes de Saint-Étienne, l'expérimentation « Fablabouffe » a organisé et installé une cantine "partagée". Ce test en temps réel, étalé sur une période de 3 mois, a été une réussite (cf. bilan en annexe 1). Tant sur le plan de la fréquentation que sur celui des mises en œuvre collectives mêlant pratiques professionnelles et amateurs, innovations d'usages et numériques. Ce bilan conduit aujourd'hui à la volonté commune des acteurs du quartier de pérenniser ce projet dans le cadre de la création de l'association *La Fabuleuse Cantine*.

2) Description du projet :

Le fonctionnement et l'organisation de la fabuleuse cantine reposent sur la mise en place de trois fonctions concomitantes et complémentaires :

- **Pépinière** :

Son principe de fonctionnement est celui d'une pépinière d'entreprises classique. Elle accueille sur une période définie (plus ou moins trois mois) des cuisiniers en phase de professionnalisation afin de tester un modèle économique dans un environnement favorable tant sur le plan de la bonne fréquentation du lieu que sur la qualité de la plateforme technique mise à leur disposition. Cette mise à disposition est gratuite, en contrepartie une commission de 20 % est prélevée sur le CA réalisé par chaque cuisinier (couverture des frais de structures, de la mise à disposition d'un matériel de cuisine professionnel, prise en charge des réservations par internet et téléphone, l'accueil, l'encaissement, la promotion de ses propositions culinaires).

Avec une moyenne d'un chef cuisinier / mois, une dizaine de projets de restaurants/d'activités culinaires et créatives sera accompagnée par an. L'objectif affiché est de transformer à minima 50% de ces projets en entreprises soit aboutir à 5 entreprises par an et à une quinzaine d'emplois associés (soit sur 3 ans, 45 emplois directs).

- **Cantine collaborative expérimentale :**

La Fabuleuse Cantine sera également un laboratoire d'innovations sociales et une vitrine des nouvelles pratiques culinaires (plats à préparer / à emporter, co-coaching, livraison à domicile...).

L'aide de Saint-Etienne Métropole est fléchée sur le financement de cette fonction expérimentale et sur celle d'appui à la création d'entreprise. Elle permet de financer de manière dégressive l'amorçage sur 3 ans de ces activités. À terme, les activités relevant d'une démarche commerciale classique (restauration, événementiels, biennale, export/licence, festivals...) dégageront une marge capable de l'autofinancer.

- **Fonction support :**

Un cuisinier professionnel salarié de la structure assure la continuité du service quotidien en support et conseil. Il assure la mission "classique" de restauration traditionnelle : approvisionnement, gestion des stocks, ratio, production et diffusion. Il contribue à la sensibilisation et à la formation des futurs entrepreneurs aux "bonnes pratiques" culinaires et aux normes et législation en cours indispensables à leur mise en œuvre dans un espace collectif. Deux « commis » seront également mis à disposition des entrepreneurs.

La Fabuleuse Cantine se situe dans le pavillon est des H sud de la Manufacture et au sein de la salle des forces motrices dès le deuxième semestre 2018.

3) Budget et plan de financement:

Le budget prévisionnel et le plan de financement des 4 premières années d'exercice est le suivant (le compte d'exploitation prévisionnel est fourni en annexe) :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Autofinancement	180 000 €	340 000 €	350 000 €	395 000 €
Subvention SEM	50 000 €	40 000 €	30 000 €	0 €
Budget total	230 000 €	380 000 €	380 000 €	395 000 €

Dans ce contexte, il a été proposé de répondre positivement à la demande de subvention de l'association Fabuleuse cantine pour un montant de 120 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat 2017 – 2019, dont le projet est joint en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 120 000 euros à l'association la Fabuleuse cantine, au titre de l'animation du quartier Manufacture selon l'échéancier suivant :**

Subventions 2017	Subventions 2018	Subventions 2019	Total
50 000 €	40 000 € *	30 000 € *	120 000 €

**sous réserve des inscriptions des crédits budgétaires pour les années 2018 et 2019*

- approuve la convention correspondante ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;
- les dépenses correspondantes seront imputées, sur le compte INUM-20422, destination SUBINVFT, sur la base de l'autorisation de programme et des crédits de paiements votée.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD